



**HAL**  
open science

## Opposants et réfugiés du nazisme arrêtés en Espagne (1942-1943) : trois noms célèbres

Martine Berthelot-Puig-Moreno

► **To cite this version:**

Martine Berthelot-Puig-Moreno. Opposants et réfugiés du nazisme arrêtés en Espagne (1942-1943) : trois noms célèbres. Tamid: Revista Catalana Anual d'Estudis Hebraics, 2017, 10.2436/20.1006.01.50 . hal-02336719

**HAL Id: hal-02336719**

**<https://univ-perp.hal.science/hal-02336719>**

Submitted on 29 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Opposants et réfugiés du nazisme arrêtés en Espagne (1942-1943) : trois noms célèbres

*Martine BERTHELOT*

Université de Perpignan Via Domitia

Rebut: 18.06.2016 — Acceptat: 02.12.2016

**Résumé.** Cet article, inédit, présente les vicissitudes de trois fugitifs juifs au nom célèbre qui traversèrent clandestinement la frontière franco-espagnole pendant la Deuxième Guerre mondiale et furent interceptés par la Garde civile espagnole dans la région de Camprodon et Besalú (Pyrénées espagnoles orientales). C'est ainsi que le baron Philippe de Rothschild (de la célèbre dynastie financière), Maxime Citroën (fils du constructeur automobile) et Olivier Freud (fils de Sigmund Freud) furent mis aux arrêts en résidence forcée ou en prison et eurent à subir une multitude de tracasseries bureaucratiques entre la police espagnole, le gouvernement civil de la province de Gérone et leurs consulats respectifs, avant de pouvoir abandonner l'Espagne pour l'Afrique du Nord ou l'Amérique. Les sources primaires (dossiers de frontière du gouvernement civil de Gérone), qui forment la base de cette étude, fournissent une précieuse documentation inédite que nous souhaitons mettre à la disposition des historiens et biographes.

**Mots-clefs :** Deuxième Guerre mondiale, franquisme, frontière franco-espagnole, passage clandestin, prison, Rothschild, Citroën, Freud, police, gouverneur civil, consulats

## Opositors i refugiats jueus del nazisme detinguts a Espanya (1942-1943): tres noms cèlebres

**Resum.** Aquest article, inèdit, presenta les vicissituds de tres fugitius jueus de nom molt conegut tots tres, que van creuar clandestinament la frontera francoespanyola durant la Segona Guerra Mundial i van ser interceptats per la Guàrdia Civil en la regió de Camprodon i Besalú. Fou així com el baró Philippe de Rothschild (de la famosa dinastia financera), Maxime Citroën (fill del constructor automobilístic) i Olivier Freud (fill de Sigmund Freud) van haver de passar presó i una multitud de tràmits burocràtics entre la policia espanyola, el Govern Civil de la província de Girona i els seus respectius consolats, abans de poder abandonar Espanya per Àfrica del nord o Amèrica. Les fonts primàries («*expedientes de frontera*» del Govern Civil de Girona), que formen la base d'aquest estudi, proporcionen una valuosa documentació inèdita que, previ tractament, desitgem posar a la disposició d'historiadors o de biògrafs.

**Paraules clau:** Segona Guerra Mundial, franquisme, frontera francoespanyola, pas clandestí, presó, Rothschild, Citroën, Freud, policia, governador civil, consolats

## Jewish opponents of and fugitives from Nazism arrested in Spain (1942-1943): three famous names

**Abstract.** This previously unpublished article describes the vicissitudes of three Jewish fugitives with very familiar names, each of whom illegally crossed into Spain from France during the Second World War and was apprehended by the Civil Guard in either Camprodon or Besalú. It was thus that Baron Philippe de Rothschild (a member of the famous banking dynasty), Maxime Citroën (the automobile manufacturer's son) and Olivier Freud (Sigmund Freud's son) had to endure prison and, between their respective consulates, the Spanish police and the province of Girona's civil government, many bureaucratic procedures before being allowed to leave Spain for America or North Africa. The primary sources (the civil government of Girona's border records) on which this study is based contain valuable unpublished documents that, following processing, we wish to make available to historians and biographers.

**Keywords:** Second World War, Franco regime, France-Spain border, illegal crossing, prison, Rothschild, Citroën, Freud, police, civil governor, consulates

## 1. Introduction

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les Pyrénées voient le passage incessant de milliers de personnes qui fuient le nazisme ou qui, de l'étranger, lutteront contre l'occupant allemand. Le 11 novembre 1942, en représailles au débarquement des forces anglo-américaines alliées en Afrique du Nord trois jours plus tôt, l'Allemagne envahit la moitié sud de la France. Dans les Pyrénées, le flux des passages s'intensifie : juifs, résistants, officiers et soldats, opposants de toutes sortes au nazisme, tous réfugiés dans cette France jusqu'alors dite libre, sont contraints de fuir et cherchent à gagner l'Espagne, tremplin vers l'outre-mer où les uns pourront refaire leur vie, les autres prêter main forte aux forces de l'Alliance. L'hiver 1942-1943 connaît alors un pic d'émigration sans précédent ; chaque jour, des centaines de personnes arrivent à la frontière espagnole, qui par les trois postes de douanes réguliers, qui par d'innombrables et improbables sentiers agrestes<sup>1</sup>.

À la hâte de l'exode, aux conditions périlleuses et aux aléas parfois tragiques de l'odyssée, s'ajoute l'ignorance fréquente de normes frontalières inconstantes, voire contradictoires, édictées au nord par le gouvernement de Vichy puis, à partir du 11 novembre 1942, par l'Allemagne occupante, et au sud par le gouvernement franquiste. Normes, en outre, très inégalement appliquées sur le terrain<sup>2</sup>. Tous les fugitifs n'ont pas la chance de posséder les multiples papiers requis, souvent exigés du jour au lendemain, pour quitter le territoire français ou pour entrer en Espagne. De même, tous n'ont pas la chance d'échapper à la vigilance des gardes frontaliers (français, allemands ou, dans le cas qui nous intéresse ici, espagnols). Tout juste franchie la frontière, beaucoup sont surpris par la Garde civile<sup>3</sup> espagnole patrouillant sur les chemins de montagne, les routes, ou dans les trains menant à Barcelone. Selon la loi du moment, ils sont *repatriados*, « rapatriés » à la frontière, c'est-à-

1. Concernant les conditions du passage en France, voir notamment : BELOT, *Aux frontières de la liberté* (1998) ; EYCHENNE, *Les portes de la liberté* (1985) et *Pyrénées de la liberté* (1998). Pour l'Espagne, voir CALVET, *Les muntanyes de la llibertat* (2008) et *Huyendo del Holocausto* (2014). Pour les juifs établis à Barcelone, voir les témoignages dans BERTHELOT, *Memorias judías* (2001).

2. Les procédés employés par rapport aux expulsions diffèrent dans chacune des provinces qui longent la frontière d'est en ouest de la chaîne pyrénéenne. CALVET, *Les muntanyes de la llibertat*, p. 70.

3. Guardia Civil, équivalent de la gendarmerie française en zone rurale.

dire refoulés ou expulsés ; les plus opiniâtres retenteront le passage quelques heures, quelques jours plus tard ou quelques kilomètres plus loin. Ceux qui refusent net le retour en France, et tous les autres qui sont surpris au-delà des cinq kilomètres de la zone interdite, sont déferés à l'administration espagnole. Chaque province est administrée par un gouverneur civil qui a toute autorité et statue selon les différents cas.

L'administration franquiste en matière de « politique » juive n'a rien à voir avec la politique antijuive allemande. Elle change au fur et à mesure de l'avancée des belligérants. Cependant, qu'ils soient allemands, polonais, hollandais, belges, français, etc., les juifs sont considérés dans l'ensemble comme d'autres fugitifs de la Deuxième Guerre mondiale, bien que non des moindres en termes quantitatifs. Une fois en territoire « national », ils ne sont ni livrés à la Gestapo présente en Espagne, ni plus entravés par l'administration espagnole que les autres fugitifs et combattants antinazis. Comme tous les étrangers arrivés furtivement par la montagne, ils sont contraints de suivre un nouveau parcours : celui fastidieux d'une administration formaliste, vétilleuse et cupide<sup>4</sup>, mais parcours bien rôdé et efficace puisque la plupart d'entre eux – hormis quelques cas dramatiques<sup>5</sup> – pourront finalement quitter la péninsule ibérique et poursuivre leur destinée vers des horizons plus cléments.

En fait, exsangue aux lendemains de sa guerre civile (1936-1939), l'Espagne n'a pas les moyens de faire face à l'afflux soudain de milliers d'arrivants. Pour les femmes, enfants, hommes réformés et personnes âgées qui se retrouvent incarcérés ou assignés à résidence en Catalogne, c'est l'intervention active et prodigue des consulats britannique, américain, français, belge, etc., de la Croix-Rouge internationale, du JOINT<sup>6</sup>, qui les aidera à quitter l'Espagne. Les hommes en âge militaire et bien portants sont, quant à eux, envoyés au « Dépôt » de Miranda de Ebro à l'ouest de l'Espagne. Là, l'attente de papiers pour pouvoir émigrer sera plus longue et incertaine, et les conditions

4. Les détenus étaient systématiquement dépossédés de la monnaie étrangère dont ils étaient porteurs, seuls biens qu'ils pouvaient emporter dans leur fuite. Leur cas était déferé, à Madrid, au juge spécial des délits monétaires. Certains ont pu récupérer leurs biens au moment de partir ou plusieurs années après leur détention, d'autres jamais.

5. Des cas de suicide se sont produits.

6. JOINT : nom habituel de l'American Jewish Joint Distribution Committee, organisation américaine de secours aux réfugiés juifs pendant la II GM, qui les aidait à s'embarquer pour l'Amérique, le Maroc ou la Palestine alors sous mandat britannique.

d'internement notoirement insalubres et insupportables. Mais, toutes catégories confondues, les fugitifs ne sont pas tous logés à la même enseigne.

Dans les multiples dossiers que nous avons consultés aux Archives historiques de la ville de Gérone<sup>7</sup> sur les passages clandestins dans la province de Gérone, en Catalogne orientale – où ils furent les plus nombreux –, trois noms ont retenu notre attention : Citroën<sup>8</sup>, Rothschild<sup>9</sup> et Freud<sup>10</sup>. Bernard Maxime Citroën, fils du constructeur des populaires voitures, est appréhendé le 15 décembre 1942 à Camprodon<sup>11</sup>. Le baron Philippe de Rothschild, de la célèbre dynastie financière, le 24 décembre 1942 à Besalú<sup>12</sup>. L'un et l'autre, officiers engagés contre l'occupant allemand, cherchent à rejoindre les troupes alliées en Afrique du Nord. Olivier Freud, fils de l'illustre Sigmund, en route pour les États-Unis, est appréhendé le 25 janvier 1943 également à Besalú. En l'espace de quelques semaines, les trois hommes sont arrêtés par la Garde civile espagnole peu après avoir franchi « irrégulièrement » la frontière franco-espagnole. C'est, à n'en pas douter, par hasard qu'ils sont passés et ont été interceptés pratiquement au même endroit alors que des dizaines d'autres points de passage jalonnent la partie orientale de la frontière. Classés au nombre des immigrés « clandestins », ils subiront les vicissitudes de l'administration espagnole à l'égard des étrangers. Cependant, à la différence de milliers d'autres fugitifs en situation analogue, la célébrité de leur nom et leurs précieuses relations sociales allègeront les conditions et la durée de leur rétention en Espagne.

Les pages qui suivent ne sont pas un résumé – qui eût été forcément subjectif – mais une transcription en français des pièces originales de l'administration espagnole et des lettres manuscrites des intéressés eux-mêmes. Trans-

7. Arxiu Històric de Girona (AHG), fonds de l'ancien gouvernement civil de la province de Gérone, aujourd'hui Govern Civil de Girona (GCG) ; dossiers relatifs à la frontière, *expedients de frontera* (EF). Ci-dessous, les références des dossiers seront données de la façon suivante : AHG/GCG/EF + année + n° + n° du document (parfois intitulé « Fronteras » ou « Document s/n » lorsque le document cité ne porte pas de numéro).

8. AHG/GCG/EF, 1943 275 461. Deux autres « Citroën », Joseph et Abraham, figurent dans ces dossiers de frontière des AHG, sans aucun lien familial avec Bernard Maxime.

9. AHG/GCG/EF, 1943 274 437.

10. AHG/GCG/EF, 1943 274 444.

11. Camprodon : petite commune de Catalogne située au pied des Pyrénées, au sud du Col d'Ares, à 10 km à vol d'oiseau de la frontière franco-espagnole orientale.

12. Besalú : petite commune de Catalogne située à 50 km au sud-ouest de Camprodon, et au sud en aplomb de la commune française de Céret. Elle se trouve à environ 15 km à vol d'oiseau de la frontière.

cription, au style direct ou indirect, que nous avons voulue la plus fidèle possible, y compris dans l'orthographe variée et parfois erronée des prénoms et des noms propres, ainsi que dans l'approximation sémantique et syntaxique des écrits. Cette présentation relève d'un choix méthodologique et scientifique réfléchi : nous nous voulons ici « passeur » d'une somme de documents historiques authentiques dans l'objectif de les extraire du silence et de l'anonymat d'archives étrangères. Documents sur des juifs français et sur des noms qui, à titres divers, sont entrés dans l'histoire internationale. Ce faisant, nous espérons pouvoir contribuer au travail ultérieur des historiens et des biographes qui tireront le meilleur parti de ce texte.

## 2. Bernard Maxime Citroën<sup>13</sup>

Le compte rendu des démêlés de Bernard Maxime Citroën avec l'administration espagnole est indissociable de l'histoire de Georges Léon puisqu'ils sont amis, compagnons d'armes, et qu'ils sont entrés ensemble en Espagne dans le but de gagner l'Afrique du Nord.

Le 15 décembre 1942, le lieutenant de la Garde civile de la section de Ripoll en charge de la force concentrée à Camprodon établit un rapport<sup>14</sup> d'arrestation à destination du gouverneur civil de la province de Gérone. « Ce même jour, vers douze heures (midi) – écrit-il –, un détachement de surveillance de la frontière en service sur la route de Camprodon à Molló arrête deux Français passés clandestinement en territoire espagnol. Ceux-ci disent s'appeler, l'un Leon<sup>15</sup> Georges, né à Gradignan le 14 septembre 1898, fils de León et Sofia, célibataire, officier ingénieur de l'État-Major et résidant au 4<sup>ème</sup> étage du 4 rue Beauveau à Marseille ; l'autre, Bernard Maxime Citroën, né à Paris le 4 juin 1917, fils d'Andrés et de Georgina, domicilié à Toulouse, 52 rue d'Alsace, au 4<sup>ème</sup> étage, célibataire, ingénieur des pétroles. Ils n'ont sur eux aucune pièce d'identité accréditant leurs déclarations ». En marge du rap-

13. Bernard Maxime Citroën (1917–2002) est le deuxième des quatre enfants de l'industriel (constructeur de voitures) André Citroën et de Georgina Bingen.

14. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

15. Les prénoms et noms des Français dont il est question dans le présent article sont diversement et presque toujours mal orthographiés dans les documents espagnols consultés. Et les prénoms sont parfois hispanisés (par ex., Sophie : *Sofia* ; Georges : *Jorge*). Nous les reproduisons, ici, tels qu'ils apparaissent dans ces documents.

port dactylographié, quelques lignes manuscrites précisent que le premier est *judío* [juif] et « que Citroën a été lieutenant pilote d'aviation pendant la guerre de la France contre l'Allemagne, qu'après l'Armistice il s'est établi à Toulouse, qu'il a quitté la France parce que, officier français combattant contre l'Allemagne, il a l'intention de se rendre en Afrique du Nord ; *judío* », juif lui aussi.

Interrogés sur les conditions de leur passage de la frontière, les deux hommes rapportent<sup>16</sup> que ce même 15 décembre, vers minuit et demi, alors que de Prats de Molló ils se dirigent vers le sud, pratiquement arrivés à la frontière ils sont attaqués par trois individus armés de pistolets qui les dépouillent de leurs effets. Georges Léon est délesté d'un havresac contenant chaussures, vêtements et affaires de toilette ; on lui soustrait également soixante-dix mille francs français en billets, trois cents *pesetas* espagnoles en papier monnaie et dix *shillings* anglais en pièces de monnaie, ainsi que sa carte d'identité, une carte d'alimentation, deux montres Omega, l'une de poche, l'autre de poignet, un stylo plume Parker, deux portefeuilles en cuir, un étui à cigarettes en argent, une paire de gants, un passe-montagne marron et une bague de famille en or. Bernard Citroën est lui aussi privé de son havresac contenant vêtements et affaires de toilette personnelles, d'un sac de victuailles, une paire de chaussures marron, un couteau pliable dans son étui, des ciseaux, un portefeuille en cuir contenant environ quarante-deux mille francs français et trois cents *pesetas*, le tout en billets, une carte d'identité, un stylo, un autre portefeuille avec carte d'identité et d'autres effets peu importants. Ils ajoutent que de Prats de Molló à la frontière un guide local les a accompagnés qui, pensent-ils, était de mèche avec les voleurs. *Invitados* (invités) par les gardes civils à repasser la frontière, ils s'y refusent catégoriquement, raison pour laquelle ils sont arrêtés et remis à la disposition du gouverneur qui jugera de la suite à donner.

Le 21 décembre, le gouverneur adresse une brève note<sup>17</sup> au directeur de la prison provinciale de Gérone lui demandant de bien vouloir faciliter une entrevue entre M. Antonio Zuloaga<sup>18</sup> (porteur de la note en question) et les deux

16. Même document que celui de la note précédente.

17. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 5309.

18. Antonio Zuloaga Dethomas (1906-1981) est un personnage énigmatique dont on sait peu de choses. Membre de la célèbre dynastie basque de céramistes Zuloaga, originaire de Zumaya (Guipúzcoa). Antonio, chimiste de formation, fut attaché de presse et de propagande de l'ambassade d'Espagne à Paris, puis à Vichy pendant la II GM. Une récente recherche du



ressortissants français incarcérés dans son établissement, Jorge [*sic*] Leon et Bernard Citroen.

Le 3 janvier 1942 [*sic*]<sup>19</sup>, une requête<sup>20</sup> manuscrite rédigée en espagnol dans les règles de l'art administratif, signée par G. Léon et visée par le directeur de la prison, est adressée à l'*Ilustrísimo Señor Gobernador Civil de la Provincia*. En voici la traduction en français :

Excellence,

Le soussigné, Gorge Leon, de nationalité française et en résidence actuelle dans cette prison provinciale, très respectueusement

Expose : Qu'ayant parlé avec le directeur et ayant obtenu de lui l'autorisation de vous écrire, déclare être arrivé dans la prison de Gérone le 16 décembre en même temps qu'un jeune homme appelé Bernard Citroen qui a été évacué vers l'hôpital le 28 décembre dernier, sans avoir eu la possibilité de le voir. Étant donné : que sa famille m'a demandé de veiller sur lui puisqu'il est plus jeune, que par ailleurs tous les deux *avons* des affaires à régler ensemble, et que *j'ai reçu* également des nouvelles à lui communiquer,

Demande : Que lui soit accordée l'autorisation de se rendre à l'hôpital provincial afin de voir son grand et inséparable ami Citroen, puisque *notre* séparation après *mon* départ de Gérone peut être très longue.

Grâce que je ne doute pas obtenir de la droiture et justice de Votre Excellence que Dieu garde en vie de longues années pour le bien de l'Espagne et de son caudillo.

[signé] G. Léon. Gérone 3 janvier 1942

Une note<sup>21</sup> du 4 janvier du directeur de la prison provinciale de Gérone au gouverneur accompagne l'instance manuscrite que G. Léon a adressée à celui-ci le 3 janvier.

---

ministère espagnol des Affaires étrangères a révélé qu'il collabora à la Résistance en France et facilita la fuite en Espagne de nombreux résistants et juifs français connus, dont René Mayer, qui fut premier ministre en 1953. Pendant la Guerre civile espagnole (1936-1939), il s'était réfugié dans la famille du baron Philippe de Rothschild, accueil qui justifiera en retour son aide au baron (voir pages suivantes : 3. Baron Philippe de Rothschild). Sources : *Exteriores saca del olvido a 18 funcionarios* et CALVET, *Huyendo del Holocausto*, p. 135.

19. Erreur de l'auteur de la lettre en question : il s'agit bien sûr du 3 janvier 1943. De toute évidence (c'est-à-dire d'après comparaison des calligraphies et maîtrise de la langue espagnole), la lettre a été rédigée par un fonctionnaire espagnol, puis signée par G. Léon.

20. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

21. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document 72.

Une nouvelle note<sup>22</sup> du directeur de la prison adressée le 15 janvier 1943 au gouverneur lui rend compte de l'avis du médecin officiel sur l'état de santé de Bernard Citroën, qui considère ce dernier comme complètement rétabli de la maladie infectieuse pour laquelle il avait été évacué à l'hôpital de Gérone. Le directeur de la prison demande au gouverneur de bien vouloir donner les ordres opportuns afin que B. Citroën puisse réintégrer la prison.

Trois jours plus tard, le 18 janvier 1943, le gouverneur rédige trois notes de recommandation. La première<sup>23</sup>, adressée au commissaire en chef du Corps général de police de Gérone, lui demande de détacher deux agents pour transférer B. Citroën de l'hôpital à la prison. La deuxième<sup>24</sup>, adressée au directeur de l'hôpital provincial, lui demande de confier B. Citroën aux deux agents de la police armée, afin qu'il réintègre la prison, conformément à la demande écrite le 15 janvier du directeur de la prison. La troisième<sup>25</sup>, adressée au directeur de la prison, lui demande d'admettre B. Citroën dans son établissement, comme il le lui avait demandé par son courrier 342 du 15 janvier.

Le 28 janvier 1943, l'agent consulaire de France à Gérone adresse une lettre<sup>26</sup> au gouverneur civil :

Monsieur,

Le ressortissant français LEON George, 45 ans, étant assigné à résidence à la prison provinciale de Salt, à la disposition de Votre Autorité, et ayant manifesté son désir de se rendre à Alger chez M. Jean François Faure – 37, rue Telemly – je vous serai reconnaissant de bien vouloir lui délivrer le sauf conduit et le triptyque nécessaire pour se rendre à Barcelone, dans l'attente de recevoir du consulat général le visa nécessaire à la poursuite de son voyage jusqu'à destination.

Je profite de cette occasion pour Vous adresser le témoignage de ma haute considération.

Dieu garde Votre Excellence de nombreuses années. Gérone, 28 janvier 1943

Le 8 février, Antonio Zuloaga envoie deux télégrammes. Le premier<sup>27</sup>, au consul de France à Barcelone :

22. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document 342.

23. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 368.

24. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 369.

25. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 370.

26. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

27. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

URGENT CONSUL FRANCE – JE GARANTIS [... partie invisible] LEON ET BERNARD CITROEN DETENUS PRISON GERONE POINT VOUS SERAI TRES SINCEREMENT RECONNAISSANT TOUTES LES DEMARCHES QUE VOUS FEREZ POUR LEUR RAPIDE LIBERATION – ANTONIO ZULOAGA ZUMAYA

Le second<sup>28</sup>, à Georges Léon :

URGENT – GOERGES [*sic*] LEON PRISON PROVINCIALE ...AI TELEGRAPHIE ET ECRIT CONSUL FRANCE BARCELONE, TE GARANTISSANT AINSI QUE BERNARD CITROEN – ANTONIO ZULOAGA

Le lendemain, 9 février 1943, le consul général de France à Barcelone écrit<sup>29</sup> au gouverneur civil de Gérone :

Excellence,

M. Antonio Zuloaga, de l'ambassade d'Espagne à Vichy, vient de m'envoyer le télégramme ci-joint par lequel il garantit personnellement les citoyens français Georges Leon et Bernard Citroën, détenus à la prison de Gérone.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de Vous prier de bien vouloir examiner la possibilité de mettre les intéressés en liberté.

Je profite de cette occasion pour réitérer à Votre Excellence le témoignage de ma haute considération,

Le consul général

Le 10 février, Georges Léon adresse une nouvelle instance<sup>30</sup> manuscrite au gouverneur :

Excellence,

Le soussigné. Georges Léon, 44 ans, actuellement détenu dans cette prison provinciale, respectueusement

Expose : qu'en date du 8 février, il a reçu un télégramme de M. Zuloaga (Zumaya Guipuzcoa) ci-joint.

Demande : que ce télégramme soit joint au dossier qu'il a envoyé le mois dernier à M. le Gouverneur de la province de Gérone, pour sa libération.

Grâce qu'il espère obtenir de la bonté de Votre Excellence que Dieu garde en vie de nombreuses années pour le bien de l'Espagne et de son Caudillo.

Gérone, le 10 février 1943 [signé] Léon

28. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

29. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

30. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

Le 11 février 1943, l'agent consulaire de France à Gérone adresse au gouverneur la lettre<sup>31</sup> suivante rédigée en espagnol :

Excellence,

Les citoyens français Georges Léon et Bernard Citroën se trouvant assignés à résidence à la prison provinciale de Salt, à la disposition de votre Autorité, et, ayant déjà demandé le 28 janvier dernier l'ordre de liberté pour le premier, j'ai l'honneur de joindre une lettre de M. le Consul général de France à Barcelone, relative aux deux personnes indiquées ainsi qu'un justificatif de la garantie donnée pour elles par M. Zuloaga, et qui vous serait reconnaissant de bien vouloir leur délivrer le sauf-conduit et le triptyque nécessaire afin qu'ils puissent poursuivre leur voyage à destination finale.

Je saisis cette occasion pour vous présenter le témoignage de ma haute considération.

Dieu garde Votre Excellence de nombreuses années. [signé] Joseph Estève

Ce même 11 février 1943, le gouverneur fait établir, par ailleurs, trois notes sans destinataires écrits, mais probablement pour servir ce que de droit aux intéressés susmentionnés. La première<sup>32</sup> déclarant l'assignation à résidence, à l'Hôtel Peninsular de Gérone, de 15 ressortissants français, dont Georges Léon et Bernard Citroën. La deuxième<sup>33</sup> déclare que le ressortissant français Bernard Citroën, arrêté pour entrée clandestine dans la Nation espagnole, a été mis en liberté afin qu'il puisse se présenter au consulat général de France à Barcelone, tel qu'il le réclamait, et où il sera à la disposition de la Croix-Rouge internationale qui devra vérifier qu'il se présente au service des Étrangers de la Jefatura Superior de Policía [direction supérieure de Police] dès son arrivée à Barcelone. Dans la troisième<sup>34</sup>, il est dit que Georges LEON, 45 ans, arrêté pour entrée clandestine, a été mis en liberté afin qu'il puisse se présenter au consulat général de France à Barcelone pour régulariser ses papiers qui lui permettront de quitter l'Espagne. Le consulat devra vérifier qu'il se présente lui aussi au service des Étrangers de la direction supérieure de Police dès son arrivée dans la capitale indiquée, c'est-à-dire Barcelone.

31. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document s/n.

32. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 1133.

33. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 1144.

34. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 1145.

Le 12 février, le directeur de la prison de Gérone à Salt remet une note<sup>35</sup> au gouverneur en accompagnement de l'instance manuscrite que G. Léon lui a adressée le 10 février.

Ce même 12 février 1943, le gouverneur adresse la lettre<sup>36</sup> suivante au commissaire en chef de la Jefatura Superior de Policía à Barcelone :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément aux instructions reçues de la direction générale de Sécurité et en vertu de la réclamation du consulat général de France à Barcelone, j'ai autorisé en date d'aujourd'hui les ressortissants français Georges LEON, 45 ans, célibataire, ingénieur, fils de León et Sofia, originaire de Gradignan (France) et domicilié à Marseille, et Bernard Citroen, 26 ans, célibataire, ingénieur des pétroles, fils d'Andrés et de Georgina, originaire de Paris et domicilié à Toulouse, arrêtés pour entrée clandestine dans notre Nation, à pouvoir se présenter au dit consulat pour régulariser les papiers qui permettront au premier d'abandonner notre Nation et, au second, de rester à la disposition de la Croix-Rouge internationale. Ils ont été avertis de l'obligation de se présenter à votre commissariat, au service des Étrangers, dès leur arrivée à Barcelone.

Dieu vous garde de nombreuses années. Gérone, 11 février 1943. Le gouverneur civil

Il adresse également une lettre<sup>37</sup>, quasi identique à la précédente, au chef de la Dirección General de Seguridad [direction générale de la Sûreté] à Madrid.

### 3. Baron Philippe de Rothschild<sup>38</sup>

Le 24 décembre 1942, le caporal-chef du 40<sup>e</sup> régiment de la Garde civile, compagnie de spécialistes, en poste à Besalú, dresse à destination du gouverneur civil de la province de Gérone le compte rendu<sup>39</sup> suivant « de l'arrestation d'un étranger et d'un guide de nationalité espagnole » :

35. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Document 1249.

36. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 1217.

37. AHG/GCG/EF, 1943 275 461, Fronteras 1218.

38. Philippe de Rothschild (1902-1998), cadet des enfants de Henri James de Rothschild et de Mathilde Sophie Henriette von Weissweiler.

39. AHG/GCG/EF, 1943 274 437, Document 58.

Excellence,

En application des dispositions établies, j'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence que le caporal-chef qui souscrit ici et la force de police à ses ordres ont procédé ce jour à l'arrestation du ressortissant nord-américain Philip Rotchild [*sic*], lequel, accompagné du guide José Magriña, est entré en Espagne par la commune de Basagoda. Ce dernier, qui a également été arrêté, a fait l'objet d'une saisie de produits de contrebande et de trois sauf-conduits spéciaux permettant de circuler dans la zone frontalière avec la France, qui avaient été effacés avec un liquide et étaient prêts à être falsifiés, puisque que nous en avons confisqué un au premier [Ph. de R.] qui lui avait été remis par le guide. Les deux détenus sont remis à votre disposition. Le premier est également remis à la disposition du juge spécial des délits monétaires de Figueras puisque 600 francs français lui ont été confisqués, et Magriña au juge d'instruction d'Olot pour falsification de documents officiels.

Dieu garde V.E. de nombreuses années.

Le 30 décembre 1942, le commissaire en chef de police de la Frontière orientale (de la direction générale de la Sûreté) à Figueras adresse au gouverneur civil la note suivante<sup>40</sup> :

Excellence,

M. le Juge d'Instruction de ce Territoire, en date du 26 courant, a remis à la disposition du présent commissariat le ressortissant français qui a déclaré s'appeler Philippe Georges de Rothschild, né le 13 avril 1902 à Paris (France), écrivain et cinéaste, fils d'Henry et de Mathilde, domicilié dernièrement à Antibes (France), 10 bis rue de Bateans [Bateaux]. Cet individu a été arrêté pour passage clandestin de la frontière par les forces de Besalú. Et, en application des ordres que Votre Excellence nous a transmis par téléphone, le détenu en question est hébergé à l'Hôtel Paris de la ville [Gérone], dans l'attente d'une résolution de sa situation.

Ce dont j'ai l'honneur de vous faire part. Dieu garde Votre Excellence de nombreuses années.

Le 2 janvier 1943, l'attaché de presse de l'ambassade d'Espagne à Vichy, Antonio Zuloaga, adresse un télégramme au gouverneur civil de Gérone :

TELEGRAMME G 5I DESTINATION GERONE SAINT-SEBASTIEN 2440 46 2 12H30 -  
REMERCIERAI TRES SINCEREMENT REMETTRE MONSIEUR PHILIPPE ROTSHIZD [*sic*]

40. AHG/GCG/EF, 1943 274 437, Document 13851.

HOTEL PARIS FIGUERAS SAUF-CONDUIT NECESSAIRE POUR SON TRANSFERT BARCELONE POINT SI NECESSAIRE CONSIDERER CE TELEGRAMME COMME GARANTIE PERSONNELLE CONNAISSANCE CE MONSIEUR SALUTATIONS ATTACHE DE PRESSE AMBASSADE D'ESPAGNE EN FRANCE – ANTONIO ZULOAGA ZUMAYA GUIPUZCOA – URGENT EXCELLENCE GOUVERNEUR CIVIL PROVINCE

Le 5 janvier 1943, le gouverneur civil de Gérone adresse à son tour un télégramme officiel à Antonio Zuloaga à Zumaya (Guipúzcoa)

ACCEPTERAI TRANSFERT BARCELONE PHILIPPE ROTHSCHILD A CONDITION D'INDIQUER DOMICILE OU IL DEVRA RESIDER SOUS VOTRE GARANTIE. ACCEPTANT AINSI RESPONSABILITE DE SA SURVEILLANCE JUSQU'A CE QU'IL POSSEDE DOCUMENTS POUR QUITTER ESPAGNE. AUQUEL CAS IL SERA PRESENTE A CE GOUVERNEMENT [civil] POUR FACILITER SORTIE TERRITOIRE NATIONAL ET LUI REMETTRE TRIPTYQUE NECESSAIRE. SALUTATIONS. TRANSMETTRE

Le 8 janvier, soit trois jours après ce dernier télégramme, alors qu'il est hébergé au Gran Hotel París, sur la Rambla de Figueras, Philippe de Rothschild adresse de sa propre main une lettre en français de deux pages au gouverneur :

Le Baron Philippe de Rothschild à Monsieur le Gouverneur Civil de la Province de Gérone

Monsieur le Gouverneur,

Lorsque je suis arrivé à Figueras dans les conditions que vous connaissez, j'ai beaucoup apprécié la décision que vous avez prise à mon égard et je vous suis profondément reconnaissant de n'avoir pas hésité à me donner aussitôt l'autorisation d'habiter l'hôtel de Figueras en toute liberté. Votre geste m'a vivement touché. Je ne saurais d'ailleurs oublier, d'une façon générale l'accueil si correct et déférent que m'ont réservé les Autorités de votre Pays à tous les degrés de la hiérarchie.

Mais voici maintenant bientôt deux semaines, Monsieur le Gouverneur, que j'attends à Figueras, les documents me permettant de poursuivre ma route jusqu'à Barcelone et surtout Madrid. Certes, je ne puis me plaindre des conditions d'existence à Figueras. Toutefois, ne parlant pas espagnol, n'y connaissant personne, n'ayant pas de livre français, la vie est pour moi d'un ennui que j'ose qualifier de désespérant. Je me permets donc d'insister auprès de vous pour abrégé ce triste séjour. Je pense que vous avez reçu le télégramme que mon ami Antonio Zuloaga vous a adressé à mon sujet. D'autre part je sais qu'à Madrid plusieurs amis s'occupent de moi et en particulier le Baron Hauzen, Président de la Real Cía Asturiana de Minas. Ne peuvent-ils vous donner toutes les assurances qui vous permettent de faire cesser cette longue attente ? Je ne sollicite d'ailleurs

pas autre chose que de continuer à vivre dans les mêmes conditions mais à Madrid au lieu de Figueras.

Permettez-moi, Monsieur le Gouverneur, de vous exprimer encore ma très vive et sincère gratitude pour ce que vous avez déjà fait et de vous dire tout l'espoir que je mets en une très prochaine décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, avec tous mes remerciements, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Philippe de Rothschild

Le 13 janvier 1943, Antonio Zuloaga adresse un télégramme

URGENT A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR CIVIL – G7 DESTINATION GERONE BARCELONE 3269 82 13 16H15 – VOUS PRIE DE PARDONNER MA REPOSE SI TARDIVE A VOTRE AIMABLE TELEGRAMME QUI ME PARVIENT SEULEMENT AUJOURD'HUI PAR COURRIER APRES ABSENCE DE MON DOMICILE POINT SUIS DISPOSE A GARANTIR SEJOUR PHILIPPE ROTSHILD A L'HOTEL CONTINENTAL BARCELONE POINT VIENS DE PARLER AU TELEPHONE AVEC MONSIEUR SEQUERRA<sup>41</sup> QUI ME DIT QU'IL IRA A GERONE JEUDI DISPOSE A PRECISER TOUS LES DETAILS QUE VOUS JUGEREZ NECESSAIRES SUR CETTE AFFAIRE POINT VOUS SUIS TRES RECONNAISSANT POUR VOTRE AMABILITE ET RAPIDITE DANS VOTRE REPOSE SALUTATIONS RESPECTUEUSES – ANTONIO ZULOAGA

Le jour même, 13 janvier 1943, le gouverneur envoie un télégramme officiel<sup>42</sup> au commissaire délégué aux Frontières, à Figueras :

ORDONNER URGENGE QUE RESSORTISSANT ETRANGER PHILIPPE ROTSHILD DETENU HOTEL PARIS VILLE SOIT TRANSFERE [à] CE GOUVERNEMENT CIVIL ET PRESENTE SERVICE DES FRONTIERES SALUTATIONS – TRANSMETTRE

Un ajout manuscrit indique que le télégramme est arrivé le 14 janvier. Ce même jour, le commissaire en chef de la direction générale de la Sûreté à

41. Samuel Sequerra : délégué de la Croix-Rouge portugaise et délégué en Espagne et au Portugal de l'American Jewish Joint Distribution Committee. Voir *supra* note 7. Plus connue sous le nom de JOINT, cette organisation américaine de secours aux réfugiés juifs pendant la II GM les aidait, entre autres, à s'embarquer pour l'Amérique, le Maroc ou la Palestine alors sous mandat britannique.

42. AHG/GCG/EF, 1943 274 437, Document 58.



Figueras (services des Frontières) adresse la note<sup>43</sup> suivante au gouverneur civil :

Excellence,

En application des ordres de votre respectable télégramme reçu aujourd'hui, j'ai l'honneur de remettre à votre disposition, accompagné par la police armée affectée à ce détachement, le ressortissant français retenu à l'« hotel paris » à figueras pillippe rotschild, qui sera présenté par les forces indiquées au service des Frontières de ce centre supérieur.

Dieu garde V.E. de nombreuses années.

Le 15 janvier, le gouverneur civil intérimaire établit trois notes. La première<sup>44</sup> sans destinataire écrit, mais probablement pour servir ce que de droit à l'intéressé susmentionné, dans laquelle il est dit que « Le ressortissant de nationalité française Phillippe de Rotschild, est autorisé à passer la nuit à l'Hôtel Peninsular de Gérone, et demandant au directeur de l'hôtel en question de l'admettre sans la présentation du triptyque habituel ». La deuxième note<sup>45</sup> (sans destinataire écrit) signale que « conformément aux instructions reçues du directeur général de la Sûreté, [le gouverneur] autorise le ressortissant français Philippe de Rotschild à se rendre à Barcelone pour fixer sa résidence à l'Hôtel Continental et qu'il devra préalablement se présenter à la Jefatura Superior de Policia dès son arrivée dans la capitale [catalane]. Cette autorisation est valable trois jours à compter de la date de délivrance ». La troisième note<sup>46</sup> est adressée au chef de la direction supérieure de Police de Barcelone :

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues de M. le Directeur général de la Sûreté, j'autorise ce jour le ressortissant français Phlippe de Rotschils [*sic*], 43 ans, marié, écrivain et cinéaste, fils d'Henry et de Mathilde, originaire de Paris, domicilié dernièrement à Antibes (France), à résider à l'Hôtel Continental de cette capitale [Barcelone], sous la garantie de M. Antonio Zuloaga, attaché de presse de l'ambassade d'Espagne en France, qui le garantira jusqu'à ce qu'il soit en possession des papiers nécessaires pour quitter notre Nation.

Le dit ressortissant étranger a été averti de l'obligation de se présenter au présent commissariat général à son arrivée à Barcelone.

43. AHG/GCG/EF, 1943 274 437, Document 657.

44. AHG/GCG/EF, 1943 274 437, Fronteras 306.

45. AHG/GCG/EF, 1943 274 437, Fronteras 318.

46. AHG/GCG/EF, 1943 274 437, Fronteras 319.

Dieu garde V.E. de nombreuses années. Gérone, 15 janvier 1943. Le gouverneur civil inter<sup>o</sup>. »

Finalement, le 18 janvier 1943, l'intéressé adresse au gouverneur une lettre manuscrite en français de chaleureux remerciements (lettre rédigée sur papier à en-tête de l'Hôtel Continental, 8 Rambla Canaletas, à Barcelone) :

Monsieur le Gouverneur

J'ai vivement regretté de n'avoir pu vous être présenté lors de mon passage à Gerona. Il m'eût été bien agréable de vous dire de vive voix combien je vous suis reconnaissant de vous être ainsi intéressé à mon cas et de m'avoir accordé votre protection. Croyez que je ne saurais oublier l'élégance de votre attitude à mon égard.

Je souhaite vraiment trouver un jour l'occasion de vous exprimer mes sentiments de reconnaissance mieux que par une simple lettre.

Si plus tard, il vous arrivait de vous rendre à Paris et que j'y sois moi-même revenu, j'espère que vous voudrez bien me le faire savoir. Je serais profondément désolé de ne pas en être informé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, à ma très vive gratitude et à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Philippe de Rothschild

Un dernier télégramme G 128 [date illisible, mais très probablement émis après le 20 janvier<sup>47</sup>] à destination du gouverneur civil de Gérone est envoyé par A. Zuloaga de Saint-Sébastien 2542 20 24 21 :

INFORME SOLUTION AFFAIRE PHILIPPE ROTSHILD ME PERMETS EXPRIMER A VOTRE EXCELLENCE MES PLUS SINCERES REMERCIEMENTS – ANTONIO ZULOAGA

#### 4. Olivier Freud<sup>48</sup>

Le 25 janvier 1943 (soit un mois après l'arrestation de Philippe de Rothschild) au même endroit, le même caporal-chef, Pedro Cuevas Soler, du 40<sup>e</sup> régiment de la Garde civile, 240<sup>e</sup> commandement, compagnie de spécialistes,

47. Les pièces du dossier sont mélangées et ne reflètent pas le fil des événements. Seul un classement par date et parfois par numéros administratifs permet d'en établir la chronologie.

48. Olivier Freud (1891-1969), troisième des six enfants de Sigmund Freud et Martha Bernays.

en poste à Besalú, rédige le compte rendu<sup>49</sup> d'arrestation « d'un étranger détenu à ce poste, également remis ». Ce compte-rendu est destiné au commissaire en chef de police de Gérone :

Monsieur,

Conformément aux instructions établies, j'ai l'honneur de faire part à la respectable autorité de Votre Excellence, que le caporal-chef qui souscrit ici et le garde Samuel Bercedo Fuentes ont arrêté ce jour le ressortissant français par naturalisation Freud Olivier auquel ont été saisis 52 dollars et un appareil photo. Vous précisant que ce service a été rapporté aux supérieurs hiérarchiques et au juge spécial des délits monétaires à disposition duquel il a été mis en ce qui concerne la monnaie étrangère importée. Le détenu a été conduit par deux agents pour être remis à votre commissariat tel que stipulé, de même qu'ont été remis tous les papiers de l'intéressé et son appareil photo, marque Vorgtlander Superb. Vous joignant en même temps une copie de procès-verbal remis à M. le Juge spécial des délits monétaires (Madrid) et la fiche de l'individu arrêté.

Dieu garde Votre Excellence de nombreuses années. Le caporal-chef, Pedro Cuevas Soler

Ce même 25 janvier 1943, le même chef du poste de Besalú établit deux autres comptes-rendus dactylographiés de l'arrestation d'Olivier Freud. Sur le premier<sup>50</sup>, on peut lire ceci :

40<sup>e</sup> régiment de la Garde civile.– 240<sup>e</sup> Commandement territorial.– Compagnie spécialisée.– Poste de Besalú.– Dans la marge.– Officier arrestation.– Caporal-chef Pedro Cuevas Soler.– Officier arrestation 2<sup>e</sup>.– Samuel Bercedo Fuentes.– Prévenu.– Freud Olivier.– Au centre.– Procès-verbal d'appréhension avec détenu.– À Besalú à 9 heures de la journée du 25 janvier 1943.– Pedro Cuevas Soler, caporal-chef du poste des unités mentionnées, par ce procès-verbal, rapporte ce qui suit.– Engageant le service de surveillance à la bifurcation des routes de cette commune, assisté de l'agent indiqué dans la marge, qui exerçait le dit service, a remarqué qu'un homme descendait de l'autocar qui arrivait en provenance d'Olot, et qu'il lui a inspiré des soupçons, il s'agissait d'un étranger qui était entré clandestinement en Espagne, il a été conduit au bureau du poste, et a été interrogé convenablement par le caporal-chef responsable de l'arrestation afin qu'il montre ses papiers d'identité ; présentant son passeport périmé depuis le 23 janvier, pour son entrée au Portugal via l'Espagne sans s'y arrêter, les papiers nécessaires pour se rendre aux États-Unis d'Amérique, un certificat de naissance,

49. AHG/GCG/EF, 1943 274 444, Document 7.

50. AHG/GCG/EF, 1943 274 444, Document s/n.

et un autre de mariage ; d'où il résulte s'appeler Freud Olivier de nationalité française par naturalisation, originaire de Vienne (Autriche), 52 ans, marié, photographe de profession.— Interrogé de nouveau s'il se trouvait en possession d'argent, il a aussitôt sorti d'un portefeuille qu'il avait sur lui 52 dollars, ce qui était vrai, [;] en ce qui concerne son bagage, consistant en un havresac contenant des vêtements d'usage personnel, et affaires de toilette, ainsi que d'un appareil photo, marque Vortlanger Superb, et sur sa personne il ne lui a été trouvé aucune autre quantité d'argent que celle déjà indiquée.— Vu ce qui a été exposé, le chef qui souscrit ordonne la remise du dit Freud Olivier à la direction de police de Gérone, après avoir décidé de dresser le présent procès-verbal et le mettre à la disposition de M. le Juge spécial des délits monétaires, de Madrid à toutes fins utiles, la quantité saisie reste en pouvoir du caporal-chef du poste qui souscrit, pour le déposer ultérieurement, à la succursale de la Banque d'Espagne dans la capitale de cette province, comme stipulé.

Après lecture du présent procès-verbal devant tous les assistants à l'acte, il est signé, avec moi, en signe de conformité par O. Freud.— Samuel Bercedo Fuentes.— Pedro Cuevas Soler.— Signatures.— Ceci est une copie. [Signé] Pedro Cuevas Soler

Le troisième document<sup>51</sup> établi ce même 25 janvier 1943 au poste de la Garde civile de Besalú est la « fiche de l'interrogatoire » du ressortissant français Freud Olivier, arrêté à Besalú le 25 janvier 1943 :

1° Nationalité : *française par naturalisation.*

2° Emploi, charge, profession : *photographe, profession qu'il pratiquait jusqu'au moment où il a décidé de quitter son pays. Il l'exerçait à Nice.*

3° Documents accréditant les données du 2° : *certificat du tribunal de commerce de Nice.*

4° Motif de la décision de passer la frontière : *Parce qu'il est le fils, dit-il, d'un savant professeur de médecine et de philosophie, Sigmund Freud, qui dans ses théories était hostile au régime national-socialiste, et en même temps parce qu'il est de race juive, poursuivi par les Allemands et qu'il a été dépossédé de ses biens.*

5° Itinéraire suivi de sa résidence jusqu'à la frontière : *De Nice à Saint-Laurent de Cerdans en passant par Perpignan.*

6° Point exact de la frontière par lequel il a tenté de passer ou réussi à le faire : *Par la frontière proche de Saint-Laurent de Cerdans, sans pouvoir préciser le point car il l'ignore, et le guide qui l'accompagnait ne le lui a pas dit.*

51. AHG/GCG/EF, 1943 274 444, Document s/n.

7° Lieu de l'arrestation : *Besalú (province de Gérone) lorsqu'il est descendu de l'autocar pour prendre celui de Gérone.*

8° Itinéraire suivi et moyens employés de transfert depuis la frontière espagnole jusqu'au lieu de l'arrestation : *En suivant bords des routes et mauvais chemins jusqu'à Tortellà, puis de Tortellà à Argelaguer où il a pris l'autocar jusqu'à Besalú où il a été arrêté. Toujours à pied.*

9° Détail des papiers qu'il aurait sur lui pour circuler en Espagne, et moyens mis en œuvre pour se les procurer : *Ne possède aucun autre papier qu'un passeport français n° 367 (?), selon lequel, par Canfranch il était autorisé à passer par l'Espagne en direction du Portugal, pour ensuite partir aux États-Unis d'Amérique, et pour cela il avait la documentation nécessaire, il a obtenu son passeport légalement, mais n'a pas pu passer par le point indiqué à cause du contrôle des Allemands sur toute la frontière.*

10° Situation politique, sociale, approvisionnement et opinion sur le déroulement de la guerre actuelle et son issue : *Il n'est pas politique et ne s'est pas soucié de la situation de son pays, mais il peut affirmer que tout est entre les mains des Allemands ; il ignore aussi la situation sociale ; en ce qui concerne les événements, la France est en mauvaise situation ; et en ce qui concerne le déroulement des événements et de la guerre, il pense que l'Allemagne et ses alliés vont de plus en plus vers la décadence et qu'ils perdront la guerre.*

11° Argent dont il est porteur : *D'un chèque d'une valeur de 940 pesetas, payables à Madrid, délivré par le Crédit Lyonnais de Marseille, et 52 dollars.*

12° S'il a utilisé un guide pour arriver à la frontière : *Oui*

13° S'il a utilisé un guide pour circuler en Espagne : *Oui, jusqu'à deux kilomètres près de Tortellà.*

14° S'il connaît des gens en Espagne : *Non*

Besalú, 25 janvier 1943, le caporal chef, [signé] Pedro Cuevas Soler

Le 26 janvier 1943, le gouverneur civil de Gérone établit une note<sup>52</sup> indiquant que le ressortissant étranger Olivier Freud est autorisé à résider à l'Hôtel Peninsular, et que le directeur de cet établissement peut l'admettre sans l'habituelle présentation du triptyque correspondant.

Et le 29 janvier 1943, le gouverneur civil fait savoir par une brève note<sup>53</sup> que le prévenu étant pourvu des visas américain et portugais, il lui accorde

52. AHG/GCG/EF, 1943 274 444, Fronteras 582.

53. AHG/GCG/EF, 1943 274 444, Note dactylographiée, dans la marge gauche, du compte rendu d'arrestation (25 janvier 1943).

l'autorisation n° 19/43, et pour une validité de trente jours, de quitter l'Espagne par la frontière du Portugal.

Un an plus tard, soit le 2 mars 1944, Samuel Sequerra, délégué de l'American Joint et de la Croix-Rouge portugaise, adresse une lettre<sup>54</sup> au gouverneur civil de Gérone, José Fernández Hernando :

Excellence,

Au mois de janvier 1943, le ressortissant étranger Freud Olivier, photographe de métier, a été arrêté pour entrée clandestine en Espagne. Au moment de son arrestation il lui a été confisqué une quantité d'argent en devises et un appareil photo. L'argent a été remis à l'Institut espagnol de monnaie étrangère et l'appareil photo déposé au gouvernement civil dont vous avez la charge.

Peu de temps après, le dit étranger a été autorisé par le gouvernement espagnol à quitter l'Espagne pour l'Amérique sans avoir pu récupérer – en raison de la hâte des faits – son appareil photo qui est son instrument de travail qui permet de le faire vivre lui et sa famille.

Comme il se trouve que le 12 de ce mois, un convoi doit partir à destination du Canada, pays de résidence du dit étranger, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir disposer que me soit remis l'appareil photo en question afin que, par l'intermédiaire d'une personne de ce convoi, il soit remis à son propriétaire, tel qu'il me l'a demandé.

Grâce que j'espère obtenir de Votre Excellence que Dieu garde en vie de nombreuses années.

[signé] Samuel Sequerra [à] Son Excellence M. José Fernandez Hernando  
Gouverneur civil de Gérone. Barcelone, 2 mars 1944

Le 7 mars 1944, le gouverneur répond à Samuel Sequerra en ces termes<sup>55</sup> :

En réponse à votre demande du 2 mars dernier, j'ai le plaisir de vous communiquer que l'appareil photo de Freud Olivier retenu au moment de son arrestation est en dépôt au gouvernement civil, à votre disposition. Vous pouvez désigner une personne qui, dûment autorisée, passera le recueillir au service indiqué (dans la marge), et pourra signer le justificatif de remise.

Dieu Vous garde de nombreuses années. Gérone, 7 mars 1944. Le gouverneur civil

54. AHG/GCG/EF, 1943 274 444, Document 960.

55. AHG/GCG/EF, 1943 274 444, Fronteras 1003.

Le 21 novembre 1944, une courte note (sans destinataire écrit) de Samuel Sequerra indique qu'il a reçu du service des Frontières du gouvernement civil de Gérone l'appareil photo confisqué au ressortissant français Freud Olivier au moment de son arrestation.

## 5. Conclusion

Une fois autorisés à quitter l'Espagne pour les objectifs qu'ils s'étaient fixés, on ne sait rien de ce que fut leur destinée sitôt après leur séjour préventif en Catalogne. Dans son livre *Huyendo del Holocausto*, Josep Calvet relate les vicissitudes d'autres membres de la grande famille Rothschild arrêtés dans la province de Lleida : leur but était de se retrouver à Barcelone et de continuer vers les États-Unis<sup>56</sup> pour un périple qui, selon toute apparence, était indépendant de celui du baron Philippe. Celui-ci dut se rendre au Maroc, tout comme Bernard Citroën et Georges Léon. Quant à Olivier Freud, du Canada il dut gagner les États-Unis. Quelques autres noms juifs célèbres jalonnent les dossiers de frontière de ces archives d'histoire : celui de Walter Benjamin, longtemps passé inaperçu dans ces archives car la police espagnole de l'époque, confondant nom et prénom, l'avait enregistré sous le nom patronymique de Walter<sup>57</sup>. Autre nom aujourd'hui bien connu en France : celui d'un certain Fabius<sup>58</sup>, Fernand de son prénom, alors antiquaire parisien de 41 ans, « fils de Dieudonné et de Berthe », incarcéré à la prison de Figueras le 26 janvier 1943, puis libéré et conduit à Barcelone le 27 février 1943<sup>59</sup> ; la somme de 4 440 francs qui lui avait été confisquée (probablement au moment de son arrestation) lui fut restituée par l'intermédiaire de Samuel Sequerra et du chancelier du consulat du Brésil à Barcelone, Maximo Sciolette<sup>60</sup>. D'autres noms célèbres restent probablement à découvrir dans ces archives qu'un travail patient et minutieux pourra sortir de l'oubli.

56. CALVET, *Huyendo del Holocausto* (2014), p. 133-136.

57. Benjamin Walter, AHG/GCG/EF, 1943 297 011.

58. Oncle de l'ancien ministre français et diplomate européen Laurent Fabius, AHG/GCG/EF, 1943 274 441, Document 1348.

59. *Idem*, Document 2899.

60. AHG/GCG/EF, 1943 274 441, Document 441 (note manuscrite de M. Sciolette du 20 juillet 1943).

## Bibliographie

- BELOT, Robert. *Aux frontières de la liberté : Vichy, Madrid, Alger, Londres. S'évader de France sous l'occupation*. Paris : Fayard, 1998
- BERTHELOT, Martine. *Memorias judías : Barcelona 1914-1954*. Barcelone : Riopiedras, 2001.
- CALVET, Josep. *Huyendo del Holocausto : Judíos evadidos del nazismo a través del Pirineo de Lleida*. Lleida : Milenio, 2014.
- *Les muntanyes de la llibertat : El pas d'evadits pels Pirineus durant la Segona Guerra Mundial*. Barcelone : L'Avenç, 2008.
- « Exteriores saca del olvido a 18 funcionarios que salvaron las vidas de 8.000 judíos durante el Holocausto » [en ligne]. Madrid : Europa Press, 27 novembre 2014. <<http://www.europapress.es/nacional/noticia-exteriores-saca-olvido-18-funcionarios-salvaron-vidas-8000-judios-holocausto-20141127154621.html>> [Date de consultation : 14 janvier 2016]
- EYCHENNE, Émilienne. *Les portes de la liberté : Le franchissement clandestin de la frontière espagnole dans les Pyrénées-Orientales de 1939 à 1945*. Toulouse : Privat, 1985.
- *Pyrénées de la liberté : Les évasions par l'Espagne 1939-1945*. Toulouse : Privat, 1998. [1<sup>ère</sup> édition : *Les Pyrénées de la liberté : Les évasions par l'Espagne 1939-1945*. Paris : France-Empire, 1983]